

Annexe V

Les Indicateurs

Annexe 5.1. Annexe aux Indicateurs Rapport Stratégique Protection Sociale et Inclusion Sociale : Situation et commentaires

5.1.1. Mise en contexte des indicateurs de protection sociale et inclusion sociale

L'utilisation d'indicateurs fait partir intégrante de la méthode ouverte de coordination pour la protection sociale et l'inclusion sociale (MOC). La définition et l'utilisation d'un ensemble commun d'indicateurs doit permettre un suivi des progrès à l'égard des objectifs communs ainsi qu'un échange de bonnes pratiques.

L'ensemble initial d'indicateurs communs a été convenu en 2001 sous l'impulsion de la Présidence belge et comportait 18 indicateurs. Depuis lors, le Comité européen pour la protection sociale (SPC) et son sous-groupe Indicateurs (ISG-SPC) s'est efforcé de compléter et d'améliorer l'ensemble d'indicateurs. En 2006, l'ensemble a été restructuré et des ensembles distincts ont été définis pour les trois parties de la MOC: inclusion sociale, pensions et soins de santé et de longue durée. En outre, un ensemble global, comprenant des indicateurs des trois sous-ensembles a été défini. En 2008, un ensemble à part entière d'indicateurs pour le volet santé a été convenu.

L'ensemble d'indicateurs se compose donc de 3 sous-ensembles, un pour chaque volet de la MOC et un ensemble chapeautant le tout. Pour les domaines des pensions et de la santé / soins de longue durée, une série d'indicateur a été élaborée pour chaque objectif. Pour les pensions, il s'agit d'indicateurs relatifs au caractère satisfaisant et la viabilité financière des pensions ainsi qu'à la gouvernance. Pour le volet santé, il s'agit des objectifs d'accessibilité, viabilité et gouvernance. Le domaine de l'inclusion sociale ne fonctionne pas tant sur la base d'un lien à objectifs mais plutôt d'une tendance à la couverture des thématiques pertinentes (revenu, travail, logement, santé, enseignement, intégration).

Une distinction est établie entre les indicateurs de l'UE et les indicateurs UE nationaux (UE-NAT). Les premiers sont en principe entièrement comparables entre les Etats membres. Si les seconds se basent sur des définitions communes, ils ne sont pas souvent pleinement comparables, faute de données idoines.

Au sein de chaque domaine, une nouvelle distinction s'opère entre les indicateurs contextuels primaires et secondaires. Les indicateurs primaires recouvrent l'essence d'un problème, tandis que les indicateurs secondaires doivent en compléter l'interprétation. Les indicateurs contextuels traduisent une série de facteurs d'environnement. L'ensemble belge d'indicateurs comporte une 4^{ème} catégorie d'indicateurs. Il s'agit d'indicateurs purement nationaux. Ces indicateurs n'ont pas été décidés au niveau de l'UE mais sont jugés pertinents dans le contexte belge, afin de suivre la problématique. Ces indicateurs sont décrits, dans l'ensemble d'indicateurs, comme « indicateurs nationaux » pour les distinguer des indicateurs UE-NAT.

La majorité des indicateurs se basent sur des données provenant des enquêtes socioéconomiques (EU-SILC, enquête sur les forces de travail, enquête de santé). Certains indicateurs, principalement les indicateurs purement nationaux, se basent sur des données administratives. Quelques indicateurs se basent sur les résultats de simulations types.

5.1.2. L'annexe aux indicateurs dans le cadre du Rapport stratégique belge sur la protection sociale et l'inclusion sociale

3. L'annexe aux indicateurs dans le cadre du Rapport stratégique belge sur la protection sociale et l'inclusion sociale

L'annexe aux indicateurs du Rapport stratégique se compose d'une série de fichiers excel contenant les fiches avec les indicateurs. Le domaine inclusion contient également une analyse spécifique des indicateurs du Plan d'action national Inclusion sociale. Une série de considérations sur la base des indicateurs soutiennent les rapports. La partie 'assessment of the social situation' du premier chapitre du rapport est entièrement basé sur l'annexe aux indicateurs.

Annexe 5.2. Indicateurs Inclusion Sociale

Le volet Indicateurs inclusion sociale contient:

1. une série de fichiers avec les indicateurs:
 - [incl_revenu.xls](#)
 - [incl_emploi.xls](#)
 - [incl_logement.xls](#)
 - [incl_sante.xls](#)
 - [incl_education.xls](#)
 - [incl_integration.xls](#)
2. Une analyse des indicateurs inclusion, inclusive une évaluation des indicateurs avec objectif dans le cadre du PANincl. 2006-2008

Ci-dessous on donne une liste d'indicateurs qui se trouvent dans les fichiers.

Annexe 5.2.1 Domaine revenu (incl_revenu.xls)

- I.1 Rapport interquintile de revenu S80/S20*
- I.2 Coefficient Gini*
- I.3 Seuil de risque de pauvreté (valeurs illustratives).*
- I.4-1 Le taux de risque de pauvreté selon l'âge et le sexe*
- I.4-2 Le taux de risque de pauvreté selon le statut d'activité le plus fréquent*
- I.4-3 Le taux de risque de pauvreté selon le type de ménage*
- I.4-4 Le taux de risque de pauvreté selon le statut de propriétaire ou de locataire*
- I.4-5 Le taux de risque de pauvreté selon l'intensité de travail du ménage*
- I.4-6 Le taux de risque de pauvreté selon le niveau d'éducation*
- I.4-7 Composition du population avec risque de pauvreté*
- I.5 Dispersion de part et d'autre du seuil de risque de pauvreté*
- I.6 Taux de risque de pauvreté, mesuré avec un seuil de risque de pauvreté fixé dans le temps*
- I.7 Taux de risque persistant de pauvreté (60% de la médiane):*
- I.8 Ecart médian relatif de risque de pauvreté:*
- I.9 Ecart total de risque de pauvreté en pourcentage du revenu total*
- I.10 Pourcentage de personnes difficile/très difficile à nouer les deux bouts*
- I.11-1 Taux de risque de pauvreté avant transferts sociaux (excl pens)*
- I.11-2 Taux de risque de pauvreté avant (tous) transferts sociaux*
- I.11.3 Taux de risque de pauvreté avant les allocations de chômage*
- I.12 Allocation minimale nette en pourcentage du seuil de risque de pauvreté*
- I.13 Salaire minimum net en pourcentage du seuil de risque de pauvreté*
- I.14-1 N° de pers. enregistrées dans la Centrale des Crédits aux Particuliers en % de la pop. majeure*
- I.14-2 indicateurs dettes eu-silc: (I) % de personnes qui tombent (plus loin) sous la seuil de pauvreté a cause des paiements des dettes de consommation*
- I.14-3 % de personnes qui ont 2 ou plus defaults de paiement de factures*
- I.14-3 indicateurs dettes: nombre de comteur à budget et limiteurs de puissance en % du nombre de ménages privé*

Annexe 5.2.2 Domaine emploi (incl_emploi.xls)

- II.1 Taux de chômage de longue durée*
- II.2 Part des chômeurs de longue durée*
- II.3 Taux de chômage de très longue durée*
- II.4 Accès de certains groupes de la population à l'emploi*
- II.5 Population vivant dans un ménage sans emploi rémunéré*
- II.6 Risque de pauvreté des travailleurs*
- II.7 Cohésion régionale*

Annexe 5.2.3 Domaine logement (incl_logement.xls)

- III.1 Pourcentage de la population qui vit dans un logement sociale/tarif réduit
- III.2 Ménages inscrits sur des listes d'attente pour la location d'un logement social
- III.3 Pourcentage de logements sociaux du secteur locatif en % du nombre total de ménages privés.
- III.4 Frais de loyers en % du revenu disponible
- III.5 % de la population vivant dans un logement avec manque de confort, problèmes, manque d'espace
- III.6 % de la population vivant dans un logement avec manque de confort élémentaire
- III.7 % de la population vivant dans un logement avec au moins deux des problèmes de logement
- III.8 % de la population vivant dans un logement avec moins d'une pièce par membre du ménage

Annexe 5.2.4 Domaine Santé (incl_sante.xls)

- IV.1 Indice de Masse Corporelle: prévalence d'obésité (IMC > 30) dans la population adulte (18+).
- IV.2 Tabagisme: pourcentage de grands fumeurs (+20 cigarettes par jour) dans la population de 15 ans et plus
- IV.3 Espérance de vie
- IV.4 Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé à l'âge 0, 45 et 65. (exprimée en années).
- IV.5 Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé à 25 ans selon le niveau d'études - différence entre le niveau d'études le plus bas et le plus élevé (exprimée en années).
- IV.6 Mortalité infantile selon la catégorie socioprofessionnelle du père (couples mariés)
- IV.7 Auto-évaluation de l'état de santé par niveau de revenus: pourcentage de la population âgée de 16 ans et + qui se considère en mauvaise ou en très mauvaise santé dans le quintile inférieur et dans le quintile supérieur de la distribution des revenus équivalents.
- IV.8 Pourcentage de la population qui est qualifiée comme dépressive sur la base de la sous-échelle SCL-90-R pour dépression
- IV.9 Pourcentage de personnes de 16 ans et plus qui ont des problèmes dans leurs occupations quotidiennes en raison d'une maladie, d'une affection ou d'un handicap.
- IV.10 Incidence de la tuberculose: le nombre de nouveaux cas de tuberculose active (y compris les récurrences) par 100.000 habitants.
- IV.11 Prévention du cancer: pourcentage de la population féminine n'ayant pas eu un frottis pour le dépistage du cancer du col au cours des 3 dernières années.
- IV.12 Pourcentage d'individus vivant dans des ménages dont la personne de référence et/ou tout autre membre a eu à postposer des soins de santé ou à y renoncer pour des raisons financières dans le courant de l'année écoulée.

Annexe 5.2.5 Domaine education (incl_education.xls)

- V.1 Jeunes quittant prématurément l'école et ne poursuivant pas d'études ou une formation quelconque: part de la population totale des personnes âgées de 18 à 24 ans ayant atteint le niveau 2 de la CITE (enseignement secondaire inférieur) ou moins et ne suivant pas d'études ou une formation quelconque dans les quatre semaines précédant
- V.2 Pourcentage de jeunes quittant prématurément l'école selon le plus haut niveau d'études atteint par leurs parents et différence entre le pourcentage de jeunes quittant prématurément l'école parmi les enfants de parents avec un haut niveau d'études par rapport aux enfants de parents avec un faible niveau d'études
- V.3 Pourcentage de personnes ayant un faible niveau d'études - niveau 2 de la CITE (enseignement secondaire inférieur) ou inférieur - dans la population de 25 ans et plus.
- V.4 Pourcentage de jeunes dans l'enseignement spécial.
- V.5 Pourcentage de jeunes ayant deux ans ou plus de retard scolaire.
- V.6 Faible performance des élèves en lecture: pourcentage d'élèves de 15 ans se situant au niveau 1 ou en-dessous sur l'échelle PISA combinée de lecture
- V.7 Différence entre le score moyen en littératie des 25% de l'ensemble des élèves les plus favorisés (4ème quartile) et celui des 25% les plus défavorisés (1er quartile). Le degré de (dé)favorisation est mesuré à l'aide d'un indice du statut socioprofessionnel des parents
- V.8 Participation à la formation tout au long de la vie: pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans ayant participé à une formation ou un enseignement au cours des quatre semaines précédant l'Enquête Forces de Travail.

Annexe 5.2.6 Domaine integration (incl_integration.xls)

- VI.1 Fréquence des contacts sociaux: pourcentage de personnes âgées de 16 ans et plus qui rencontrent moins d'une fois par mois des amis, des connaissances ou des membres de la famille qui n'habitent pas chez elles.
- VI.2 Réseau social limité: pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus qui ont moins de trois amis ou connaissances proches.
- VI.4 Faible niveau de support social fonctionnel: pourcentage de personnes de 15 ans et plus qui ne jouissent pas d'un support fonctionnel de bonne qualité, c'est-à-dire d'un entourage qui puisse assurer un ensemble de rôles : instrumental (aide tangible), informationnel (conseil), émotionnel (écoute, empathie), récréatif (activités délassantes, distrayantes) et/ou affectif (amour).
- IV.5-IV.6 Pourcentage de personnes âgées de 16 ans et plus qui ne participent pas aux activités sportives, récréatives (mouvement de jeunesse, association pensionnés, club de loisirs) ou artistiques (musique, théâtre, photographie, dessin, sculpture, peinture...)
- VI.7 Pourcentage de personnes dans des ménages qui ne peuvent se permettre une semaine de vacances hors de la maison.
- VI.8 Pourcentage de ménages disposant à domicile d'une connexion internet.

Introduction

La principale mission des indicateurs du PANincl. consiste à observer les objectifs européens communs et, dans ce cadre, la stratégie nationale en matière d'inclusion sociale. Les conditions de vie de la population évoluent-elles dans le sens des objectifs fixés ? Cette partie expose les informations fournies par les indicateurs en réponse à cette question. La présente analyse descriptive aborde la situation et l'évolution sur la base des indicateurs les plus récents. Dans une deuxième partie il est procédé à l'évaluation des indicateurs sur la base desquels un objectif a été formulé dans le cadre du PANincl. 2006-2008.

La série d'indicateurs PANincl. est déterminée par le Groupe de travail Indicateurs PANincl., sous la coordination du SPF Sécurité Sociale. Ce groupe de travail se compose d'experts issus de diverses autorités fédérales et régionales, d'universités, de bureaux d'études, ...⁸¹ La série est basée sur les Indicateurs européens communs établis dans le cadre de la Méthode ouverte de Coordination Protection sociale et Inclusion sociale, complétée par des indicateurs nationaux. La série contient des indicateurs répartis sur six domaines qui permettent, ensemble, d'obtenir une multidimensionalité de la problématique de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Avant de procéder à l'analyse des indicateurs, il convient néanmoins d'aborder un certain nombre de restrictions sur le plan de l'évaluation et de l'évolution sur la base des indicateurs. Le fait que pour plusieurs des principales sources de données, le nombre de périodes de mesure est actuellement plutôt limité, constitue une restriction importante. C'est notamment le cas pour l'EU-SILC, sur laquelle se basent notamment les indicateurs monétaires. En ce qui concerne les indicateurs basés sur cette enquête, nous disposons actuellement de trois périodes de mesure: 2004, 2005 et 2006. Compte tenu du nombre limité de points de données, il n'est guère aisé d'établir une distinction entre des tendances et des variations fortuites. Cela limite la portée des conclusions que nous pouvons tirer concernant l'évolution. Cela vaut également pour les indicateurs basés sur l'Enquête Santé.

Il convient également de remarquer que les chiffres présentés peuvent varier de ceux utilisés dans le PANincl. 2006-2008 à la suite des modifications intervenues au niveau des sources de données sous-jacentes. Au moment d'établir cette annexe des indicateurs, certaines incertitudes quant à cette source de données et qui doivent encore être levées, subsistent spécifiquement pour l'enquête EU-SILC. La définition d'un certain nombre d'indicateurs a également fait l'objet de modifications ce qui, d'un côté, a pour objectif d'améliorer la validité de l'indicateur mais qui, de l'autre, complique l'interprétation de l'évolution et l'évaluation en fonction des objectifs fixés.

Le concept de revenu utilisé et qui est calculé sur la base d'UE-SILC ne reprend pas pour le moment 'le loyer imputé', c'est-à-dire le revenu que perçoit une personne en occupant sa propre habitation. Cette composante sera également prise en considération à partir d'UE-SILC 2007, ce qui aura peut-être des conséquences sur l'interprétation du risque de pauvreté de certaines catégories de population. En effet, la position de revenu relative des groupes de population ayant un niveau élevé de biens immobiliers propres (notamment les catégories de population plus âgées) est peut-être meilleure lorsque l'on prend en compte le loyer imputé. Ce constat ne donne aucune indication sur le concept

⁸¹ En annexe est joint un aperçu des personnes et institutions qui ont apporté leur contribution dans le cadre de l'annexe d'indicateur PANincl.

de revenu (avec ou sans loyer imputé) qui est le plus adapté dans le cadre de l'analyse de la situation de pauvreté.

Les indicateurs calculés sur la base de données de l'échantillon ont une marge d'erreur statistique habituelle. Cette marge d'erreur augmente à mesure que la taille du groupe (échantillon) sur lequel l'indicateur est calculé se réduit. En l'espèce, il faut tenir compte, lors de l'interprétation, des différences entre les groupes ou des différences dans le temps. C'est principalement au niveau des Régions que la taille de l'échantillon pour des sous-groupes est souvent limitée. Il convient dès lors de tenir compte d'une marge d'erreur statistique relativement importante en ce qui concerne les chiffres obtenus à ce niveau. Dans une large mesure, cela vaut également pour Bruxelles. C'est la raison pour laquelle, il n'y a toujours pas de chiffres suffisamment précis pour cette Région.

En outre, il faut garder à l'esprit que la série d'indicateurs ne permet pas de saisir certaines formes d'extrême pauvreté. Cela concerne notamment les personnes sans-abri ou en séjour illégal dans le pays⁸². Les personnes qui séjournent également en permanence dans une institution restent hors de portée de la plupart des sources de données sur lesquelles sont fondés les indicateurs. Pour certains aspects importants relatifs à la problématique de la pauvreté (notamment l'abordabilité du logement, la qualité du travail), il n'existe pas encore d'indicateurs adéquats, principalement en raison de l'absence de bases de données nécessaires à cet effet. C'est la raison pour laquelle la poursuite du développement de la capacité statistique reste une question prioritaire. Par rapport au PANincl, plusieurs indicateurs ont néanmoins été ajoutés à la série d'indicateurs concernant la problématique de l'endettement.

La plupart des indicateurs se rapportent à 2006 et à 2007. L'année de référence la plus récente pour les données sur les revenus est 2005 (UE-SILC 2006). En conséquence, les mesures entrées appliquées après 2005 ne se reflètent pas dans ces indicateurs

Comme signalé, les possibilités d'évaluation de l'évolution de la pauvreté de revenus sont encore actuellement limitées. Cependant, il importe, dans le cadre de la fonction de monitoring de l'annexe des indicateurs, d'établir une première ébauche. En l'espèce, outre les considérations méthodologiques énumérées, il convient également de tenir compte de la fonction des indicateurs. Leur première fonction est d'envoyer un signal. Bien qu'il existe un nombre non négligeable d'indicateurs, ils ne permettent pas de raconter toute l'histoire. Un examen plus approfondi et plus ciblé doit permettre de préciser et de clarifier davantage ces signaux.

Une série de fichiers excel se rapportent à cette analyse. Ils reprennent les indicateurs et leurs ventilations. Les spécifications techniques des indicateurs utilisés y figurent également

1. Description générale de la situation sur le plan de l'inclusion sociale

1. Synthèse

Cette première partie a pour objectif de présenter une synthèse de la situation en matière d'inclusion sociale à l'aide d'une sélection d'indicateurs centraux⁸³. En l'espèce,

⁸² Afin de mieux appréhender cette problématique, le projet AGORA est en cours actuellement (Enquête UE-SILC complémentaire auprès des ménages pauvres), financé par la Politique scientifique en collaboration avec le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion ainsi que la Direction générale Statistique et Information économique (SPF Economie)

⁸³ Il s'agit des indicateurs primaires et directeurs en matière d'inclusion sociale issus du portfolio-indicateur européen de la Méthode ouverte de Coordination Protection sociale et Inclusion sociale (appelés indicateurs de Laeken). En l'espèce, des indicateurs sur le logement l'intégration/participation ne sont pas mentionnés dans

les résultats belges sont comparés aux chiffres de l'UE dans son ensemble et de nos pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas). La sélection des indicateurs s'est opérée de façon quelque peu arbitraire. C'est la raison pour laquelle il convient de d'analyser la présente synthèse en même temps que la discussion plus détaillée des indicateurs par domaine. Le choix de la base de comparaison exerce également une certaine influence sur l'estimation de la position de la Belgique dans un contexte international. Autres bases de comparaison possibles : le groupe de la zone euro ou les pays enregistrant les meilleurs résultats. A l'instar d'études comparatives, il s'avère que certaines forces et faiblesses sont constatées indépendamment de la base de comparaison alors que d'autres dépendent davantage du critère utilisé. Il est à noter qu'un certain nombre de constatations centrales mentionnées dans le présent document avaient déjà été décelées dans d'autres études comparatives sur la base d'indicateurs de la MOC⁸⁴ Il convient d'analyser les résultats présentés ci-après en tenant compte des remarques formulées dans l'introduction.

Tableau 1: tableau de synthèse inclusion sociale

		2004	2005	2006	2007
Inégalité de revenus: S80/S20	BE	3,9	4,0	4,2	-
	DE/FR/NL	-	3,9	4,0	-
	EU25	4,8	4,9	4,8	-
Personnes confrontées à un risque de pauvreté (%)	BE	14,3	14,8	14,7	-
	DE/FR/NL	-	12	12	-
	EU25	16	16	16	-
Seuil de risque de pauvreté pour un isolé, en parités de pouvoir d'achat	BE	8978	9486	9915	-
	DE/FR/NL	-	9280	9415	-
	EU25	7716	-	-	-
Médiane relative du fossé de risque de pauvreté (%)	BE	-	18	19	-
	DE/FR/NL	-	19	18,7	-
	EU25	-	23	22	-
Risque de pauvreté avant transferts sociaux (à l'excl. pensions) (%)	BE	27,8	28,3	26,8	-
	DE/FR/NL	-	23,7	24,0	-
	EU25	26	26	26	-
Taux de chômage de longue durée (%)	BE	4,1	4,3	4,2	3,8
	DE/FR/NL	3,6	3,6	3,5	3,1
	EU27	4,2	4,1	3,7	3,0
Personnes (0-17 ans) dans un ménage sans travail rémunéré (%)	BE	13,2	12,9	13,5	13,5
	DE/FR/NL	9,2	9,1	8,7	8,3
	EU27	10	9,7	9,6	9,4
Travailleur avec risque de pauvreté (%)	BE	4,0	3,9	4,1	-
	DE/FR/NL	-	5,7	5,3	-
	EU25	-	8	8	-
Personnes ayant quitté prématurément l'école (%)	BE	11,9	12,9	12,6	12,3
	DE/FR/NL	13,1	13,1	13,0	12,5
	EU27	15,9	15,5	15,2	14,8
Personnes dans le quintile le plus bas qui reportent des soins de santé pour des raisons financières, de listes d'attente ou de	BE	4,1	2,5	1,8	-
	DE/FR/NL	-	7,8	4,9	-
	EU25	-	8,2	6,2	-

la mesure où des indicateurs comparatifs ne sont pas encore disponibles en la matière. Afin que ce tableau reste une synthèse, toutes les ventilations prévues n'ont pas été prises en compte dans ce document. Les ventilations complètes peuvent être consultées dans les fiches indicateurs.

⁸⁴ Notamment European Commission (2008), Child Poverty and Child Well-Being in the EU. Current Status and Way Forward, Brussel.

distance (%)				
Revenu d'intégration en pourcentage du risque de pauvreté pour un isolé ⁸⁵	75*	71		

* ce chiffre se rapporte à 2003 au lieu de 2004

La Belgique figure parmi les pays plutôt prospères de l'UE. Ce constat ressort du niveau du seuil de risque de pauvreté qui est basé sur le revenu du ménage disponible médian. Corrigé des différences de pouvoir d'achat entre les Etats membres, le niveau de ce seuil se situe parmi les 5 plus élevés dans le contexte de l'UE. L'inégalité de revenus se situe au même niveau que la moyenne de nos pays voisins et juste en dessous de la moyenne de l'UE. En fonction de l'indicateur utilisé, 11 à 13 Etats membres ont en 2006 une ventilation de revenus plutôt similaire. Le niveau d'assistance (revenu d'intégration) se situe, à l'instar de la majorité des minima au sein de la sécurité sociale, sous le seuil du risque de pauvreté.

En 2006, 15% de la population est confrontée à un risque de pauvreté. Sur ce plan également, la Belgique se situe juste en dessous de la moyenne de l'UE (16%), mais se situe juste au dessus du niveau moyen de nos pays voisins (12%) . Le risque de pauvreté avant transferts sociaux, à l'exclusion des pensions, est de 27%, soit un rien au dessus de la moyenne de l'UE (26%). Cela signifie que l'impact des transferts sociaux en Belgique est légèrement plus significatif que dans l'UE en moyenne. Dans un certains nombre de pays (dont l'Allemagne et les Pays-Bas) cet impact est néanmoins encore plus élevé. Pour les personnes dont le revenu du ménage est inférieur au seuil de risque de pauvreté, l'écart par rapport au seuil est, d'un point de vue relatif, légèrement plus petit que dans l'UE en moyenne (19% contre 22%). Sur le plan du risque de pauvreté, de grandes différences existent néanmoins entre les Régions en Belgique. En Flandre, le pourcentage de risque de pauvreté s'élève en 2006 à 11%, en Wallonie à 17% et à 26% à Bruxelles.

Comme nul ne l'ignore, la Belgique enregistre un moins bon résultat sur le plan des indicateurs en matière d'emploi, certainement en ce qui concerne les groupes défavorisés parmi lesquels les ressortissants non-UE et les personnes peu qualifiées appartiennent aux plus importants groupes à risques. Les défis en la matière s'expriment également dans les indicateurs inclusion sociale liés à l'emploi. Le taux de chômage de longue durée est en 2006 supérieur à la moyenne de l'UE et à la moyenne de nos pays voisins. Le pourcentage de personnes, tant des enfants que des adultes, vivant dans un ménage sans travail rémunéré figure parmi le plus élevé de l'UE (13,5% en Belgique contre 9,4% dans l'UE, pour les enfants). En l'occurrence, les différences entre les Régions sont très grandes. En 2007, le chômage de longue durée s'élève à 1,6% en Flandre, à 6,0% en Wallonie et à 9,9% à Bruxelles. Le pourcentage d'enfants vivant dans un ménage sans travail rémunéré pour la même année s'élève à 7,6 en Flandre, 18,9 en Wallonie et 27 à Bruxelles.

⁸⁵ Pour cet indicateur, on a utilisé le montant du revenu d'intégration correspondant à la même année que celle pour laquelle est calculé le seuil de pauvreté. En l'occurrence, le montant du revenu d'intégration au 1/1/2003 a été comparé au seuil de pauvreté tel qu'obtenu via l'enquête UE-SILC 2004 dans le cadre de laquelle l'année 2003 constitue l'année de référence pour les revenus. Pour 2005, le montant du revenu d'intégration au 1/1/2005 a été comparé au seuil de risque de pauvreté calculé sur l'EU-SILC 2006 dans le cadre de laquelle 2005 constitue l'année de référence pour les revenus. Cet indicateur est calculé via le modèle STASIM (CSB-UA). Lors du calcul, un certain nombre d'assomptions sont utilisées. En l'espèce, le lecteur est renvoyé à la fiche de l'indicateur. Lors de l'interprétation de l'évolution de cet indicateur, il convient de tenir compte du fait que le niveau est à la fois déterminé par le niveau absolu du revenu d'intégration et par l'évolution du seuil de risque de pauvreté qui est défini comme le rapport du revenu du ménage médian. Le niveau pour d'autres types de ménages, et ce pour d'autres allocations minimales et le salaire minimum, est évoqué par domaine lors de la discussion.

Dans le même temps, le pourcentage de travailleurs confrontés au risque de pauvreté figure parmi les plus bas de l'UE (4% contre 8% en moyenne dans l'UE et 5% dans nos pays voisins)⁸⁶. Cela vaut tant pour la Flandre que pour la Wallonie. Le pourcentage global de risque de pauvreté qui, avec 15%, se situe à peine sous la moyenne de l'UE, peut être envisagé comme le résultat d'une faible 'in-work-poverty' et d'un risque plus élevé que la moyenne de risque de pauvreté pour les personnes qui ne travaillent pas (25% en Belgique contre 23% en moyenne dans l'UE et 18% en moyenne chez nos voisins pour 2006)

Cette donnée se reflète également dans le profil des groupes à risque de pauvreté élevé en 2006. En l'espèce, il s'agit des chômeurs (31%), des personnes âgées (parmi lesquelles les 75 ans et plus sont confrontés à un risque plus élevé que les 65 à 74 ans), les personnes vivant dans un ménage à faible intensité de travail (72 % pour les personnes dans un ménage avec enfants et aucun membre n'ayant de travail rémunéré), personnes peu qualifiées (22%), personnes de nationalité non UE. En fonction du type de ménage, ce sont principalement les isolés (24%) et les parents isolés (33%) qui sont confrontés à un risque de pauvreté élevé. Les locataires sont également confrontés à un risque de pauvreté élevé (28%).

La position fragile de ces catégories sur le plan des revenus et du travail s'étend à d'autres domaines. Sur le plan de l'abordabilité et de la qualité du logement, sur le plan de l'accès aux soins de santé⁸⁷ et également sur le plan de la participation (possibilité de partir en vacances, accès à Internet, participation à des activités sportives/récréatives ou artistiques), ce sont à chaque fois quasiment les mêmes catégories qui enregistrent clairement des résultats plus faibles pour ces indicateurs.

Outre les revenus, les coûts liés au besoin de base et l'endettement déterminent également l'état de richesse de la population. L'indicateur disponible concernant l'accessibilité aux soins de santé, le pourcentage de personnes dans le quintile de revenus le plus bas contraint de reporter au cours de l'année écoulée des soins de santé pour des raisons financières, des listes d'attente ou la distance témoignent que la Belgique, sur ce plan, enregistre clairement de meilleurs résultats que la moyenne de l'UE (2% contre 6%) et que la moyenne de nos pays voisins (5%). Des indicateurs additionnels afin de visualiser l'accessibilité seraient néanmoins indiqués pour obtenir une meilleure estimation. Les études et les indicateurs nationaux témoignent de la stabilité, et de l'augmentation, de problèmes d'abordabilité du logement, principalement pour les locataires sur le marché locatif privé. Pour 5% de la population, le paiement de dettes de consommation a pour conséquence d'abaisser le revenu (davantage) sous le seuil de risque de pauvreté. Le pourcentage de ménages qui ont deux arriérés de paiement ou plus pour des montants dus pour un service de base (électricité, eau, gaz, loyer, hypothèque et/ou soins de santé) s'élève à 6% en 2006.

Bien que le pourcentage européen des personnes quittant prématurément l'école témoigne d'une tendance à la baisse, à l'inverse de la Belgique, le pourcentage belge reste inférieur en 2007 au pourcentage de l'UE (12% contre 15%). Ce pourcentage varie sensiblement en fonction de la nationalité. En l'occurrence, ce pourcentage est bien plus élevé parmi les personnes de nationalité non belge (14% de Belges contre 40% de citoyens non UE). Cela vaut pour les trois Régions. La différence la plus marquante

⁸⁶ Dans ce cadre, il convient de ne pas perdre de vue que ce pourcentage relativement limité représente, en terme absolu, un groupe non négligeable. L'activité principale de 14% de la population confrontée à un risque de pauvreté est le travail.

⁸⁷ Mesuré à l'aide de l'indicateur du tableau 1: report de soins de santé en raisons de barrières financières, de listes d'attente ou de la distance.

entre les Régions se situe parmi les personnes de nationalité belge (10% en Flandre, 15% en Wallonie et 20% à Bruxelles)

Il ressort de l'analyse de l'évolution que les indicateurs restent, en général, très stables. Cela vaut également pour les indicateurs pour lesquels un objectif avait été fixé dans le PANincl. 2006-2008.

Bien que l'on enregistre une augmentation constante de l'emploi, principalement parmi les femmes, il n'apparaît pas encore clairement si cette tendance commence à atteindre les groupes plus éloignés du marché du travail. Ainsi, on constate une légère baisse du nombre d'adultes qui vivent dans un ménage sans travail. Par ailleurs, la différence de taux de chômage et de taux d'emploi entre les personnes de nationalité UE et hors UE a légèrement baissé en 2007. Mais les indicateurs relatifs au chômage de longue durée et la différence de taux d'emploi entre les personnes peu qualifiées et la population totale n'indiquent aucune amélioration. En outre, le pourcentage d'enfants vivant dans un ménage sans travail rémunéré reste un des trois plus élevés de l'UE. Les données de base sur lesquels les indicateurs en matière de risque de pauvreté sont fondés, témoignent encore actuellement de certaines incertitudes méthodologiques, ce qui permet difficilement d'évaluer l'évolution entre 2004 et 2006 en la matière. Sous leur forme actuelle, ces chiffres indiquent une stabilisation du pourcentage général de risque de pauvreté. Par ailleurs, ces indicateurs semblent laisser apparaître une augmentation de la différence de risque de pauvreté entre les travailleurs et les inactifs.

Sur la base des données chiffrées disponibles, la problématique de l'abordabilité du logement, semble plutôt s'être aggravée. Différents indicateurs nationaux en matière de dettes semblent indiquer une stabilisation de la problématique entre 2004 et 2006.

2. Revenus

En 2006 le taux de risque de pauvreté s'élevait à 14,7%⁸⁸ en Belgique, à 11,4%⁸⁹ en Flandre et à 17%⁹⁰ en Wallonie. En dépit de la faible fiabilité de l'estimation pour Bruxelles, on peut avancer que Bruxelles est la région qui a le taux de risque de pauvreté le plus élevé (26%)⁹¹. Les différences entre la Flandre d'une part et la Wallonie d'autre part sont significatives d'un point de vue statistique. Le risque de pauvreté des femmes est 16% plus élevé que pour les hommes (14%)⁹²

Le pourcentage de risque de pauvreté pour la Belgique est quelque peu inférieur à la moyenne européenne (16%). Le seuil de risque de pauvreté (60% de la médiane du revenu disponible) pour la Belgique s'élève à 10316 euros (860 euros/mois)⁹³. Cela revient à 123% de la moyenne des seuils de pauvreté européens et place la Belgique à la

⁸⁸ L'intervalle de fiabilité de 95% = 12,9%-16,5%

⁸⁹ L'intervalle de fiabilité de 95% = 9,5%-13,3%

⁹⁰ L'intervalle de fiabilité de 95% = 14,3%-19,7%

⁹¹ L'intervalle de fiabilité de 95% = 15%-36,8%

⁹² Cela reflète en fait uniquement la différence entre les hommes isolés et les femmes isolées (avec ou sans enfants). Etant donné que dans le calcul des indicateurs, il est supposé pour des raisons méthodologiques qu'au sein des couples, les moyens sont répartis de manière égale entre les partenaires, les femmes et les hommes qui forment un couple courent, par définition, un risque de pauvreté identique. Ces chiffres sous-estiment les différences intra-ménages. Cette problématique fait actuellement l'objet d'un projet AGORA (Belgian Gender and Income Analysis), financé par la Politique scientifique en collaboration avec l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes ainsi que la Direction générale Statistique et Information économique (SPF Economie)

⁹³ Cela concerne le montant pour un isolé. Pour un couple avec deux enfants le seuil de risque de pauvreté est de 21664 (1805 euros/mois)

5ème place des pays les plus riches (compte tenu du niveau des prix). La plupart des allocations minimales se situent en dessous de ce seuil⁹⁴. Entre UE-SILC 2004 (année de revenus 2003) et UE-SILC 2006 (année de revenus 2005) ce seuil augmente réellement de 5,4% (4,4% entre 2003 et 2005, 1% entre 2005 et 2006). Le seuil de risque de pauvreté a ainsi augmenté légèrement plus rapidement entre 2003 et 2005 que les allocations minimales.

L'analyse de la pauvreté selon les caractéristiques des ménages ou des individus permet d'identifier les groupes vulnérables. On peut ainsi constater que:

- la position sur le marché du travail, tant au niveau de l'individu qu'au niveau du ménage, est un facteur déterminant pour expliquer les différences en termes de risque de pauvreté

- La différence de risque de pauvreté entre les travailleurs (4%) d'une part et les chômeurs (31%) et d'autres inactifs économiques d'autre part, est très importante en Belgique, également en comparaison avec d'autres Etats membres de l'UE. Avoir ou non un emploi influe sur le risque de pauvreté avec un facteur allant de 5 (retraités) à près de 8 (chômeurs).
- La différence de risque de pauvreté en fonction de l'intensité de travail du ménage est également importante en Belgique. Le très grand risque de pauvreté d'un ménage sans travail, principalement pour les ménages avec enfants (72%), est préoccupant.

- Les personnes âgées sont également confrontées à un risque de pauvreté plus élevé, surtout si elles sont isolées. Mais les couples sont également touchés (à l'inverse de la majorité des Etats membres).⁹⁵ Les personnes de plus de 75 ans sont confrontées à un risque de risque de pauvreté plus accru que les personnes entre 64 et 74 ans.⁹⁶

- Le risque de pauvreté des locataires est deux fois plus élevé que celui des propriétaires.
- les non Européens sont également confrontés à un risque accru de pauvreté
- Le risque de pauvreté parmi les personnes ayant un faible niveau de formation (tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur) est 50% plus élevé que le chiffre de pauvreté global.
- les isolés (24%) et principalement les parents isolés (33%) sont confrontés à un risque de pauvreté plus élevé

Le risque de pauvreté des enfants se situe au même niveau que celui de la population totale.

⁹⁴ Allocations minimales nettes et salaire minimum net en pourcentage du risque de pauvreté (60% médiane),

	isole		couple		Couple, 2 enfants		Famille monoparentale, 2 enfants	
	2003	2005	2003	2005	2003	2005	2003	2005
Pension min. travailleurs	107	104	89	86				
Allocation d'invalidité min. travailleurs	100	94	83	78	82	78	105	99
Allocation de chômage minimale	91	86	72	68	73	64	91	80
Aide	75	71	67	63	69	65	91	86
Salaire minimum	131	122	98	95	84	86	106	99

Source: Stastim-CSB/UA

⁹⁵ En l'occurrence, il convient néanmoins de tenir compte du fait que posséder sa propre habitation n'a pas été porté en compte dans les chiffres. A l'avenir ce sera le cas.

⁹⁶ En l'occurrence, il convient néanmoins de tenir compte du fait que posséder sa propre habitation n'a pas été porté en compte dans les chiffres. A l'avenir ce sera le cas.

Les catégories ayant un risque de pauvreté élevée peuvent être relativement petites et vice versa. Ceci peut donner une image erronée du profil de la population qui court un risque de pauvreté. Si l'on souhaite évaluer correctement cette problématique, il convient, outre les risques de pauvreté, de refléter par un certain nombre de caractéristiques la composition de la population dont le revenu est inférieur au risque de pauvreté. Si l'on examine la population confrontée à un risque de pauvreté en fonction de la nationalité, il s'avère que 92% d'entre eux sont des citoyens hors UE. En fonction du statut de l'activité socio-économique, ce groupe s'avère être composé en grande majorité de personnes qui ne disposent pas d'un travail rémunéré (86%). En fonction du sexe, on distingue une petite minorité de femmes (54%) Dans ce cadre, il convient de ne pas perdre de vue la remarque formulée précédemment en ce qui concerne le nombre de données limitées à cet égard. Les personnes à l'âge actif se situent elles aussi, dans une mesure limitée, dans la majorité (55%). 53% des pauvres sont propriétaires de leur propre habitation. La composition de la population sous le seuil de risque de pauvreté diffère sensiblement en Flandre et en Wallonie. En Flandre, les plus de 50 ans sont davantage représentés alors qu'en Wallonie ce sont les catégories d'âge plus jeunes et les ménages avec enfants (principalement les parents isolés et les couples avec 1 enfant) qui sont manifestement davantage représentés.

En dépit de ces grandes différences de risque de pauvreté entre les différentes catégories de population, on peut également constater que:

- l'inégalité de revenus globale est relativement limitée en Belgique et est inférieure au niveau européen. L'inégalité de revenus se situe en Flandre et en Wallonie à un niveau comparable (elle est plus élevée à Bruxelles).
- La mesure dans laquelle les personnes confrontées à un risque de pauvreté se situent sous le seuil du risque de pauvreté (la 'profondeur' de la pauvreté) se situe légèrement en dessous du niveau européen. Cela vaut également pour les différentes Régions prises séparément.

Le risque de pauvreté agrégé total en Belgique représente un peu plus de 3 milliards d'euros (2,3% du revenu des ménages agrégé total).

17% de la population habitent dans un ménage dont la personne de référence déclare boucler son budget difficilement ou très difficilement. Ce pourcentage baisse quelque peu entre 2004 et 2006. Cela vaut également pour certaines catégories faibles. Pour d'autres, le pourcentage reste stable. Ces catégories confrontées à un risque élevé de pauvreté ont également en permanence un fort sentiment subjectif de pauvreté. Cela ne vaut cependant pas pour les plus âgés. Le sentiment subjectif de pauvreté de ces derniers se situe à un niveau identique à celui de l'ensemble de la population. Pour les personnes qui travaillent, le sentiment subjectif de pauvreté est plus élevé que le pourcentage de risque de pauvreté sur la base du seuil de 60%.

Les allocations sociales jouent un rôle important dans la lutte contre la pauvreté. Le risque de pauvreté avant transferts (tous les transferts à l'exception des pensions) s'élève à 27% pour la Belgique, à 32% pour la Wallonie et à 22% pour la Flandre (si seules les allocations de chômage sont déduites du revenu, le risque de pauvreté s'élève à 19% pour la Belgique, à 14% en Flandre et à 23% en Wallonie). Si l'on calcule la réduction exprimée en pourcentage du risque de pauvreté grâce aux allocations sociales (excepté les pensions), le résultat est de 44% pour la Belgique, 47% pour la Wallonie et 50% pour la Flandre. C'est plus que la moyenne européenne (38% pour l'UE25) mais moins qu'un certain nombre de pays où la réduction est de 50% ou plus (Etats membres scandinaves, Tchéquie, Allemagne, Pays-Bas, Slovaquie).

D'un point de vue global, on peut affirmer que l'on n'a pas connu de grands changements sur le plan du niveau et de la profondeur du risque de pauvreté et du groupe de personnes confrontées au risque de pauvreté. En dépit d'une légère augmentation des indicateurs mesurant l'inégalité de revenus, le risque de pauvreté reste stable. Il en va d'ailleurs de même si la norme de risque de pauvreté est placée à un autre niveau⁹⁷. Bien que, comme indiqué dans l'introduction, il existe encore un certain nombre d'incertitudes dans l'UE-SILC et qu'il convienne donc de rester prudent, on constate que les chiffres actuels démontrent que la différence de risque de pauvreté entre les personnes et les ménages entretenant un lien important avec le travail d'une part et les inactifs et les ménages ayant une faible intensité de travail d'autre part a augmenté entre 2004 et 2006. Le risque de pauvreté des personnes dont l'activité principale était le travail est resté à un niveau peu élevé. Le risque de pauvreté des personnes dont le statut socio-économique principal est chômage, retraitées et malades/invalides a augmenté. Le risque de pauvreté des ménages à faible intensité de travail a également augmenté. Aucune tendance ne semble se dessiner donc en vue de réduire la grande différence de risque de pauvreté qui sépare les travailleurs d'une part et les inactifs ou partiellement inactifs d'autre part. Peut-être est-ce lié au niveau des allocations (minimales) par rapport au seuil de risque de pauvreté mais le cadre de l'annexe des indicateurs ne permet pas d'offrir une réponse définitive à cet égard.

Fin 2007, 338.933 personnes ont été enregistrées pour défaut de paiement auprès de la Centrale des Crédits aux Particuliers de la Banque nationale de Belgique. Pour la première fois depuis 2007, une légère augmentation a été constatée en 2007 par rapport à l'année précédente (0,3%). En revanche, la part des personnes ayant un défaut de paiement au sein de la population majeure totale entre 2003 et 2007 a légèrement baissé pour passer de 4,3% à 4%. De grandes disparités régionales subsistent à cet égard, avec aux extrêmes les arrondissements de Tielt (2,0%) et de Turnhout (2,1%) d'une part, et de Charleroi (8,3%) et de Mons (6,7%) d'autre part. En ce qui concerne la problématique de l'endettement, le Groupe de travail Indicateurs a adopté plusieurs nouveaux indicateurs. Pour 5% de la population, l'apurement de dettes de consommation a pour conséquence de placer (davantage) le revenu sous le seuil du risque de pauvreté. Le pourcentage de ménages comptabilisant deux défauts ou plus de paiement de montants dus pour un service de base (électricité, eau, gaz, loyer, hypothèque et/ou soins de santé) s'élève à 6% en 2006. Ces différents indicateurs en matière de dettes témoignent grosso modo d'une stabilisation de la problématique entre 2004 et 2006. Le pourcentage de ménages auprès desquels un compteur à budget ou un limiteur de courant ou une combinaison des deux a été installé s'élève en 2006 à 1,4%. Cet indicateur témoigne d'une augmentation depuis 2005 (1,1%).

3. Emploi

Dans le cadre de l'analyse de la situation de l'emploi, il convient de faire remarquer que sur ce plan, il existe d'importantes différences entre les trois Régions. En Flandre, la situation est bien meilleure qu'en Wallonie et certainement qu'à Bruxelles. Cela ressort des indicateurs d'inclusion liés au travail. Dans le présent texte, il sera régulièrement fait référence aux chiffres des différentes Régions.

L'Emploi constitue la meilleure protection contre la pauvreté. Dans le paragraphe précédent, il a déjà été indiqué que cela s'avère être davantage le cas en Belgique que dans la plupart des Etats membres. Le pourcentage de travailleurs pauvres est le plus bas de toute l'UE25 (4% en Belgique contre 8% pour l'UE25). Sur ce plan, on n'enregistre aucune différence entre la Flandre et la Wallonie (les deux se situent à 4%).

⁹⁷ On enregistre une baisse uniquement lorsque le seuil de risque de pauvreté est placé sur le faible 40% du revenu médian.

Cependant, les ménages sans travail rémunéré ont été confrontés en 2007 à un risque de pauvreté accru. L'absence de travail rémunéré principalement parmi les ménages avec enfants accroît davantage le risque de pauvreté que dans la majorité des autres Etats membres de l'UE15. En Belgique 72% de ces ménages disposent d'un revenu sous le seuil de risque de pauvreté contre 62% dans l'UE25. Comme indiqué, cette différence entre les travailleurs et les inactifs ou faiblement inactifs semble ne pas s'estomper. Sur ce plan non plus, il n'y a pas de véritable différence entre la Flandre et la Wallonie.

En dépit du fait qu'en Belgique, le travail offre généralement une bonne protection de revenus, il convient de constater qu'une proportion non négligeable de travailleurs (4%) court tout de même un risque de pauvreté. Le travail ne suffit donc pas toujours à éviter la pauvreté et ce, en raison d'une situation professionnelle précaire ou d'un salaire insuffisant par rapport aux besoins du ménage. Les parents isolés, les ménages comptant plusieurs enfants et les personnes de nationalité hors UE25 sont confrontés à un risque de pauvreté plus élevé en dépit du travail. Les contrats temporaires débouchent sur un risque de pauvreté majoré. Les chiffres témoignent également d'un risque plus élevé pour les indépendants. En 2006, l'activité principale de 14% des personnes sous le seuil de pauvreté était le travail.

Compte tenu de l'importance du travail rémunéré, tant du point de vue de l'intégration sociale que du point de vue financier, l'accès au travail revêt une très grande importance. En 2007, le taux d'emploi s'élevait en Belgique à 62%, sous la moyenne de l'UE27 (65,4%). Pour la Flandre, ce pourcentage s'élevait à 66%, pour la Wallonie à 57% et pour Bruxelles à 55%. Les indicateurs confirment l'importante sous-participation au travail de groupes spécifiques. Ainsi, le taux d'emploi des citoyens de nationalité hors UE est de 25 points de pourcentage inférieur à celui des citoyens de l'UE. Pour Bruxelles, cette différence est légèrement inférieure (20%). Pour la Flandre et la Wallonie, il se situe au même niveau. Le taux d'emploi des personnes peu qualifiées est de 22 points de pourcentage inférieur à celui de la population totale. Sur ce plan, on n'enregistre pas de grandes différences entre les Régions. Tant sur le plan de la nationalité que de l'éducation, les différences de taux d'emploi sont sensiblement plus importantes chez les femmes que chez les hommes. Le taux d'emploi des personnes handicapées est de 17 points de pourcentage inférieur à celui de la population totale. Le taux de chômage de longue durée s'élève en 2007 à 3,8%⁹⁸. En l'espèce, les différences entre les Régions sont criantes: en Flandre 1,6%, en Wallonie 6%, et à Bruxelles 9,9%. Les isolés (7,3%), les personnes faiblement instruites (8%) et principalement les parents isolés (12%) et les personnes de nationalité hors UE27 (13%) courent un risque sensiblement plus élevé d'être confrontés à un chômage de longue durée.

Plus que dans les autres Etats membres de l'UE, il existe en Belgique une concentration de travail non rémunéré au niveau du ménage. La part de personnes qui vivent dans un ménage sans travail rémunéré était en 2007 en Belgique la plus élevée de toute l'UE27 (12,5% pour les adultes contre 9,3% pour l'UE27). Cet indicateur témoigne également de très grandes différences entre les Régions. Ainsi, le pourcentage d'enfants qui vit dans un ménage sans travail rémunéré s'élève à 8% en Flandre, 19% en Wallonie et 27% à Bruxelles. En vue de bien comprendre cet indicateur, il convient de remarquer que les parents isolés constituent une part importante du groupe 'jobless households'.

2007 a été une bonne année sur le plan de l'emploi. Le taux d'emploi global est passé de 61% à 62%. Après une période de stabilisation, la différence de taux d'emploi et de taux de chômage entre les personnes de nationalité UE et les personnes de nationalité hors UE s'est réduite en 2007. Le pourcentage de personnes vivant dans un ménage sans travail rémunéré a également baissé bien que cela concerne principalement les

⁹⁸ Selon la définition du chômage du Bureau international du Travail

adultes. Le pourcentage d'enfants dans un ménage sans travail rémunéré reste stable à un niveau de 13 à 14%⁹⁹. Il reste ainsi logiquement parmi les trois plus élevés de l'UE27. Une réduction similaire a également été constatée au sein de l'UE. Il convient d'examiner plus avant si l'augmentation continue du taux d'emploi, principalement des femmes, enregistré ces dernières années commence à atteindre les familles plus éloignées du marché du travail. Les indicateurs concernant le chômage de longue durée et la différence de taux d'emploi entre les personnes faiblement qualifiées et la population totale ne donnent cependant pas d'indication dans ce sens. Jusqu'à présent les deux restent stables. Le 'in-work-poverty' reste également stable entre 2004 et 2006.

4. Logement

En dépit du fait que nous ne disposons pas encore d'un indicateur de qualité en matière de coût du logement, un certain nombre de données bel et bien disponibles révèlent le caractère problématique de cette question pour certains groupes. Ainsi, parmi les ménages dont le revenu est inférieur à la médiane, un nombre croissant d'entre eux consacre plus d'un tiers du revenu du ménage aux dépenses locatives brutes (10% en 1998, 14% en 2000, 16% en 2005)¹⁰⁰. Pour la Flandre, il ressort de l'étude du Steunpunt Ruimte en Wonen que l'abordabilité du logement a continué à baisser entre 1997 et 2005. Le pourcentage de ménage avec une quote-part logement¹⁰¹ de plus de 20% est passé, au cours de cette période de 23,4% à 30%. La même étude situe l'augmentation de la problématique de l'abordabilité principalement sur le marché locatif privé. Les parents isolés et les plus de 65 ans représentent de loin les groupes les plus vulnérables (Heylen e.a., 2007). Le risque de pauvreté y est sensiblement supérieur que parmi les propriétaires (28% contre 10%). En l'occurrence, les locataires sont un des groupes confrontés au risque le plus élevé. Cette différence reste stable pour les années pour lesquelles des données sont disponibles. En Wallonie le risque de pauvreté des locataires semble bien plus élevé qu'en Flandre (35% contre 21%) alors que le risque de pauvreté des propriétaires dans les deux Régions se situe au même niveau, 9% en Flandre et 12% en Wallonie).

Il s'avère que la qualité du logement pour les personnes non UE-25 pose problème dans de nombreux cas. 22% disposent de moins d'une chambre par membre du ménage, contre 5% de la population totale. 35% sont confrontés à un ou plusieurs problèmes structurels¹⁰² dans l'habitation, contre 25% dans la population totale. Les conditions de logement des ménages avec enfants à faible intensité de travail semblent souvent problématiques. Il ressort que cette catégorie habite davantage que la population totale dans des habitations caractérisées par deux problèmes structurels ou plus ou par un manque d'espace. Les catégories sociales faibles (parents isolés, chômeurs, malades/invalides) semblent en général habiter plus que globalement dans des habitations caractérisées par deux défauts ou plus, tout comme les locataires.

Les ménages bruxellois sont davantage confrontés à un manque d'espace que les ménages des autres Régions (17% contre environ 4% pour les autres Régions). Les ménages wallons et bruxellois (23%) vivent davantage dans des habitations confrontées à un défaut structurel que les ménages flamands (14%).

⁹⁹ Il s'agit de chiffres basés sur le deuxième trimestre de l'enquête sur les forces de travail. Les moyennes annuelles sont quelque peu inférieures et s'élèvent à 12,8% pour 2005, 12,7% pour 2006 et 12,0% pour 2007.

¹⁰⁰ Cet indicateur est calculé sur base de l'Enquête sur le budget des ménages. Compte tenu de la taille limitée de l'échantillon, ces pourcentages sont sujets à une incertitude statistique relativement importante et doivent donc être interprétés avec la précaution requise.

¹⁰¹ La quote-part habitation est la part des coûts de logement bruts (remboursement, loyer) dans le revenu du ménage

¹⁰² Fuite dans le toit, pas de chauffage adéquat, moisissures et humidité, fenêtres ou portes pourries.

Depuis 1995 le nombre de logements sociaux exprimé en pourcentage est resté constant par rapport au nombre total des ménages, à environ 6%. Cela vaut pour les trois Régions. En Flandre, cette proportion est un peu moins élevée (5%) qu'en Wallonie et à Bruxelles (7-8%). Dans les trois Régions les listes d'attente sont longues. Le nombre de ménages sur liste d'attente, par rapport au nombre de logements disponibles, est très élevé à Bruxelles en 2006 (79%). En Wallonie ce nombre s'élève à 46%. En Flandre, ce nombre 'épuré' s'élève à 56% en 2005¹⁰³. Pour les trois Régions, on constate une tendance à la hausse depuis la fin des années nonante.

5. Santé¹⁰⁴

L'espérance de vie des Belges continue d'augmenter et la mortalité infantile de baisser. En raison du vieillissement de la population; de l'amélioration des traitements et des changements dans le style de vie, les maladies chroniques (affections cardiovasculaires, diabète, cancers, dépression, ...) constituent le principal défi, aussi bien sur le plan de la prévention que des soins.

Les inégalités sociales dans le domaine de la santé restent néanmoins criantes. Pour la plupart des indicateurs de santé, il existe clairement un gradient social. Les indicateurs belges, bons en moyenne, représentent en conséquence une moyenne entre la très bonne santé de la population aisée et la santé plutôt mauvaise de la population plus pauvre.

Les indicateurs confirment donc l'existence de fortes inégalités dans le domaine de l'état de santé, du comportement de santé et de l'accès aux soins de santé. S'agissant de ce dernier point, il convient toutefois de remarquer qu'il faut développer davantage les indicateurs afin de mieux définir cet aspect.

Les différences sociales en matière d'état et de comportement de santé se manifestent dans pratiquement tous les indicateurs: mortalité infantile, évaluation subjective de la santé, degré de difficulté dans l'accomplissement des tâches quotidiennes à la suite d'une maladie, d'une dépression, d'un surpoids, du tabagisme, de la participation aux examens de dépistage du cancer du col de l'utérus. Il ressort d'une étude basée sur des données rassemblées sur la période 2001-2004 que les personnes ayant un niveau de qualification peu élevé (enseignement inférieur) à l'âge de 25 ans ont non seulement une espérance de vie plus courte (différence pour les femmes: 3,7 années; pour les hommes: 5,6 ans) mais vivent généralement moins longtemps en bonne santé (différence pour les femmes : 9,7 ans; différence pour les hommes: 5,9 ans) que les personnes hautement qualifiées (diplôme universitaire).

En outre, on constate des différences sensibles entre les Régions dans le domaine de la santé également. Les indicateurs témoignent d'un meilleur état de santé de la population en Flandre par rapport à Bruxelles et surtout à la Wallonie. Ces différences en matière de santé sont probablement étroitement liées aux inégalités sociales parallèles. Sur la base de tables de mortalité transversales, sur lesquelles se fonde l'espérance de vie, les hommes flamands avaient en 2004 une espérance de vie à la naissance de 77,6 ans contre près de 74,5 ans pour les hommes wallons. Dans le contexte de l'UE-15, cette différence est très importante. Tous les 'anciens' Etats membres se situent autour de la moyenne de 76 ans pour l'UE-15.

Comparativement aux douze autres Etats membres de l'UE pour lesquels des données de l'EU-SILC avaient déjà été collectées en 2006, le pourcentage de personnes (16+) qui en

¹⁰³ Pour 2006, les chiffres s'élèvent à 79% pour Bruxelles, 66% pour la Flandre et 46% pour la Wallonie. Etant donné que l'épuration des chiffres Flamands est bisannuelle, ils ne sont pas comparables.

¹⁰⁴ Cette partie n'a pu être que partiellement actualisée dans la mesure où une nouvelle de sondage se déroule en 2008 dans le cadre de l'Enquête sur la santé.

Belgique déclare avoir eu besoin d'une visite médicale ou d'un traitement mais qui y ont renoncé pour des raisons financières est limité : 0,6%. Le pourcentage de personnes qui déclare avoir reporté une visite médicale/un traitement ou une consultation chez le dentiste pour des raisons financières s'élève à 2,3%. La Belgique enregistre ainsi un des meilleurs résultats parmi les Etats membres. Même si les deux pourcentages sont faibles, d'importantes différences existent en fonction de la position de revenus. Dans le quintile de revenus le plus élevé, le pourcentage de personnes contraintes de reporter une consultation chez le médecin ou le dentiste s'élève à 0,1% alors que dans le quintile le plus bas, ce pourcentage atteint 6,6 % . Pour certaines catégories sociales faibles, ce pourcentage est encore plus élevé : pour les personnes au chômage et les familles monoparentales:7%, pour les personnes vivant dans un ménage au sein duquel aucun des membres adultes n'a de travail: 14%. Il n'y a pas de différence significative entre femmes et hommes. Entre 2003 et 2006, la différence entre les catégories plus faibles et le reste de la population a néanmoins fortement diminué. Ainsi, le pourcentage de ménages dans le quintile de revenus le plus bas contraint de reporter des soins de santé (médecin + dentiste) est passé de 10% en 2003 à 6,6% en 2006.

6. Enseignement

L'accès au travail, la situation des revenus, la santé, les chances dans le domaine de l'intégration de la participation sociales sont toutes en relation avec le niveau d'éducation. Dans une société où l'éducation est un facteur de plus en plus déterminant pour la position sur l'échelle sociale, les personnes peu qualifiées restent sur la touche. La formation constitue donc une donnée cruciale dans le domaine de la pauvreté et de l'inclusion sociale.

En Flandre, au cours de l'année scolaire 2006-2007, 1,51% des élèves de l'enseignement fondamental avaient un retard de 2 ans ou plus. En Communauté française, ce pourcentage s'élève à 2,73%. Pour la Flandre le pourcentage est environ de 0,5 point de pourcentage plus élevé qu'au milieu des années 90. Pour la Communauté française, ce chiffre reste stable En ce qui concerne l'enseignement secondaire, ces chiffres s'élèvent respectivement à 6,8% pour la Flandre et à 17,9% pour la Communauté française. Pour cette dernière, il s'agit d'une rupture avec la tendance à la baisse manifeste depuis l'année scolaire 1995-1996 (de 22,1% en 1995-1996 à 16,9 en 2003-2004). De grandes différences semblent exister entre Belges et non Belges, la deuxième catégorie présentant un retard bien plus important.

Depuis le milieu des années nonante, on observe en Flandre une augmentation limitée mais continue du nombre d'enfants fréquentant l'enseignement primaire spécial, passant de 3,6% (1995-1996) à 4,4% (2007-2008). En Communauté française, cette augmentation a pris fin en 2002-2003. Depuis 2003-2004, ce chiffre s'élève à 3,25%.

Un indicateur européen commun, basé sur l'enquête PISA de l'OCDE mesure le pourcentage d'élèves de 15 ans ayant obtenu le score le moins élevé (niveau 1 ou moins sur une échelle de cinq niveaux) lors d'un test d'aptitude à la lecture. Ce score peu élevé ne signifie pas que l'on est illettré mais révèle néanmoins l'existence de sérieux problèmes dans le traitement de l'information écrite et donc dans toute forme de processus d'apprentissage basé sur du matériel écrit. Ces élèves ne bénéficieront probablement pas suffisamment des possibilités d'enseignement offertes, ce qui peut nuire à la suite de leur parcours d'enseignement et à leur carrière professionnelle. Avec un résultat de 19,4% la Belgique se positionne en l'occurrence dans la moyenne européenne. Derrière le chiffre belge se cachent des résultats différents selon les Communautés (Communauté flamande: 14,1, Communauté française: 26,3 et Communauté germanophone 19,3).

Un indicateur national complémentaire fait le lien entre ce résultat et le statut socio-économique du ménage auquel appartient l'élève, révélé à l'aide du statut professionnel des parents. Cet indicateur a été calculé sur la base des données de PISA 2006 pour les

aptitudes (mathématiques). Les résultats confirment les constatations faites en ce qui concerne les aptitudes à la lecture. Les enfants de parents ayant un statut socioprofessionnel élevé (quartile supérieur) obtiennent en moyenne un résultat bien meilleur que les enfants de parents ayant un statut socioprofessionnel peu élevé (quartile inférieur). L'écart varie selon la Communauté mais il est partout substantiel. Une récente étude de l'OCDE, basée sur l'enquête PISA, met en lumière des différences importantes entre les élèves selon le statut migratoire, les élèves autochtones obtenant de biens meilleurs résultats que les élèves allochtones (première et deuxième génération). Ces différences se manifestent aussi bien dans les aptitudes à la lecture que dans les aptitudes mathématiques.

Le pourcentage de personnes quittant prématurément l'école, c'est-à-dire les élèves qui quittent l'enseignement secondaire, sans diplôme, s'élève à 12,3% en 2007¹⁰⁵. Cet indicateur, il n'est guère aisé d'évaluer une tendance. Les données disponibles vont plutôt vers une stabilisation que vers une tendance à la baisse dans le sens de l'objectif européen fixé à 10%. Ce sont principalement les personnes non belges qui courent un risque très élevé de quitter l'enseignement secondaire supérieur sans diplôme. Pour les personnes de nationalité belge, ce pourcentage s'élève en 2007 à, pour les autres nationalités de l'UE il s'élève à 21,3% et pour les nationalités hors UE à 39,8%.

En 2007 41% de la population belge âgée de 25 ans ou plus a au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Une faible instruction est en général fortement liée à l'âge, les personnes plus âgées étant plus souvent peu qualifiées que les jeunes. Par ailleurs, les femmes (44%) et les personnes de nationalité hors EU15 (56%) sont plus fréquemment peu qualifiées.

En 2007, 7,2% des 25-64 ans participent à des activités de formation dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. Depuis le début des années nonante, on observait une augmentation de cette participation. Cette augmentation semble avoir pris fin depuis 2004. En 2007, la Belgique reste encore toujours inférieure à la moyenne de l'EU-27 (9,7). En outre, il s'avère que, comme dans d'autres pays, la participation semble bien plus élevée parmi les personnes hautement qualifiées que parmi les personnes préalablement moins qualifiées. Ainsi, il s'avère que les travailleurs âgés, souvent moins qualifiés, participent moins à des activités de formation.

¹⁰⁵ Ce pourcentage est encore basé sur les données du deuxième trimestre. Pour cet indicateur, il est envisagé de passer à des moyennes annuelles. Selon ce mode de calcul, le pourcentage s'élèverait alors à 14,2% pour 2006 et à 13,8 pour 2007.

7. Intégration et participation sociales

Tant sur le plan de l'intégration¹⁰⁶ que sur le plan de la participation¹⁰⁷, on observe d'importantes différences en fonction de la position socio-économique. Parmi les faibles revenus et les personnes avec un niveau d'instruction faible, on compte davantage de personnes qui entretiennent des contacts sociaux limités, qui ont un réseau social limité et un soutien fonctionnel faible. Sur le plan de la participation, les différences sont encore plus marquées. Ce sont principalement les personnes malades et handicapées qui semblent défavorisées sur le plan de l'intégration sociale. Pour les trois indicateurs correspondants, elles obtiennent de loin le plus mauvais résultat de toutes les catégories. Il est à noter que les différences socio-économiques semblent également se prolonger sur le terrain de l'intégration et de la participation. Les sous-populations enregistrant de mauvais résultats dans d'autres domaines obtiennent en l'occurrence également des résultats peu élevés. Ainsi; les personnes au chômage et les personnes malades/handicapées obtiennent logiquement de piètres résultats. A nouveau, d'importantes différences existent entre les ménages flamands d'une part et les ménages wallons et bruxellois d'autre part.

En ce qui concerne l'indicateur relatif à la participation à des activités récréatives et culturelles, il semble que l'âge exerce une influence marquée en la matière, les personnes âgées de plus de 65 ans obtenant de moins bons résultats en la matière.

En Belgique, 24,9 % des sondés vivent dans un ménage qui ne peut se permettre une semaine de vacances à l'extérieur. Les disparités régionales sont grandes: 14,5 % en Région flamande, 38,8 % en Région wallonne et 39,4 % dans la Région de Bruxelles-Capitale. La situation est particulièrement difficile pour certains groupes: les isolés et plus particulièrement les parents isolés (56%), les personnes confrontées à une situation de chômage (45 %); les malades ou les personnes handicapées (51 %) et les personnes vivant dans un ménage à faible intensité de travail (WI=0) (80%).

En ce qui concerne l'accès à Internet, les résultats de la Belgique figurent dans la moyenne. En 2005, 50% des ménages avaient accès à internet. La Belgique se situe ainsi dans la moyenne de l'UE (UE25:48%, UE15:53%). 9,1% des Belges vivent dans un ménage qui pour des raisons financières n'a pas accès à Internet. Les chômeurs (22%), les personnes de nationalité hors UE25 (34%), les personnes vivant dans un ménage à faible intensité de travail (18% sans enfants, 41% avec enfants) et les isolés d'âge actif (hommes:17%, femmes:24%) obtiennent de mauvais résultats.

Tant le pourcentage de personnes qui ne peuvent s'offrir une semaine de vacances en dehors du domicile que le pourcentage de personnes qui ne peuvent accéder à Internet pour des raisons financières a globalement baissé dans la période 2004-2006. Cela n'est cependant pas le cas pour les deux indicateurs au niveau du quintile de revenus le plus bas. Il n'est pas inutile de mentionner que le même constat vaut pour l'absence d'un certain nombre d'éléments de confort élémentaire dans le logement (bain ou douche, eau chaude courante, toilettes avec chasse d'eau dans le logement). Selon cet indicateur, le pourcentage des ménages ne disposant pas des éléments de confort élémentaire baisse dans tous les quintiles sauf dans le premier.

¹⁰⁶ En l'occurrence opérationnelisé à l'aide des indicateurs suivants : le pourcentage de personnes qui rencontrent moins d'une fois par mois des amis ou des connaissances, le pourcentage de personnes comptant moins de 3 amis ou connaissances, le degré de soutien fonctionnel.

¹⁰⁷ En l'occurrence opérationnelisé à l'aide des indicateurs suivants: le pourcentage de personnes qui ne participent pas à des activités récréatives ou culturelles et le pourcentage de personnes qui ne peuvent pas se permettre une semaine de vacances par an.

2. L'évolution des indicateurs liés à un objectif

Dans le PANincl. 2006-2008, des objectifs avaient été formulés sur la base d'un certain nombre d'indicateurs. Plusieurs objectifs en matière d'emploi qui sont également pertinents dans le cadre de la stratégie relative à l'inclusion sociale ont été intégrés au Programme national de réforme.

Le véritable indicateur auquel a été lié un objectif est hachuré dans le tableau. Lorsque c'est possible, en fonction d'une meilleure estimation, les chiffres sont également ventilés par Région. Les chiffres mentionnés pour 2008 et 2010 correspondent chaque fois aux objectifs tels que fixés dans le PANincl. 2006-2008.

Objectif : Un logement de qualité et abordable pour tous

Target 1: Augmentation du nombre de logements sociaux en pourcentage du nombre Des ménages privées

	résultats				objectifs	
	2003	2004	2005	2006	2008	2010
Bruxelles	7,9	7,9	7,8	7,8		
Flandre	5,4	5,4	5,4	5,4		
Wallonie	7,2	7,1	7	7,0		
Belgique	6,2	6,2	6,2	6,2	7	8

En l'espèce, l'indicateur porte sur le nombre de logements sociaux mis en location par des sociétés de logements sociaux reconnues. Les logements sociaux mis en location par d'autres instances (communes, CPAS) ne sont en l'occurrence pas pris en considération. Les logements mis en location par des agences de location sociales ne sont, elles non plus, pas prises en compte. Au moment d'établir ce rapport, les données pour 2007 n'étaient pas encore disponibles pour toutes les Régions. En conséquence, 2006 est l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles.

Bien que le nombre absolu de logements sociaux augmente légèrement dans les trois Régions, ce chiffre reste stable par rapport au nombre de ménages. C'est le cas pour l'indicateur qui renvoie au chiffre global pour la Belgique. Cela vaut également pour la Flandre séparément. La Wallonie et Bruxelles enregistrent une légère baisse.

Objectif Activation et diversité: Accroître l'accès à l'emploi des personnes issues des groupes à risque

Target 1: Augmenter le taux d'activité de groupes cibles spécifiques, à savoir les femmes, les personnes peu qualifiées et les personnes handicapées

	résultats			objectifs	
	2005	2006	2007	2008	2010
Population active total	61,1	61,0	62,0	66	70
- Bruxelles	54,8	53,4	54,8		
- Flandre	64,9	65,0	66,1		
- Wallonie	56,1	56,1	57,0		
Femmes	53,8	54,0	55,3	55	60
- Bruxelles	47,9	46,6	48,3		
- Flandre	57,8	58,3	59,8		
- Wallonie	48,4	48,6	49,6		
Infra scolarisé	40,4	40,1	40,5	40	50
- Bruxelles	33,8	33,8	34,3		

- Flandre	43,7	43,1	44,5		
- Wallonie	37,0	37,0	35,8		
Personnes handicapées	35,6			40	50
- Bruxelles					
- Flandre					
- Wallonie					

Entre 2005 et 2006 peu de changements sont intervenus sur le plan de l'emploi. 2007 a cependant été, d'un point de vue global, une bonne année pour l'emploi. Un certain nombre d'indicateurs du marché du travail ont évolué positivement. Ce fut en l'occurrence le cas pour le taux d'emploi de la population totale et pour celui des femmes. Il ressort également de statistiques relatives au marché du travail que le taux d'emploi parmi les travailleurs âgés a également augmenté. Force est néanmoins de constater que les objectifs européens en la matière sont loin d'être atteints. Il est à noter que le taux d'emploi des personnes peu qualifiées, en dépit de la bonne conjoncture, n'a pas augmenté. Cet indicateur révèle néanmoins, entre 2006 et 2007, une évolution divergente entre Bruxelles et la Flandre d'une part et la Wallonie d'autre part. Bruxelles et la Flandre enregistrent une progression modérée alors que la Wallonie est confrontée à une baisse du taux d'emploi de ce groupe. C'est la raison pour laquelle l'indicateur reste stable pour la catégorie des personnes peu qualifiées. Il n'existe pas de chiffres permettant de suivre le taux d'emploi des personnes handicapées.

Target 2: Le taux de chômage des personnes de nationalité hors UE ne sera pas plus élevé que celui des travailleurs de nationalité UE/belge.

	résultats						objectifs				
	2005		2006		2007		Ratio UE/nonUE				
	Non-UE	UE	Non UE	UE	Non UE	UE	2005	2006	2007	2008	2010
Be	31,9	7,9	31,1	7,7	29,5	6,9	24,8	24,8	23,5	72	100
Br	35,5	14,1	33,1	15,8	34,1	15,3	39,7	47,7	44,8	70	100
Fl	24,0	5,2	24,4	4,7	21,4	4,1	21,7	19,3	19,0	76	100
Wal	39,7	11,5	40,8	11,3	37,0	10,1	29,0	27,7	27,3	68	100

On enregistre une légère baisse du taux de chômage parmi les citoyens non UE, principalement entre 2006 et 2007. Etant donné qu'on enregistre la même tendance en ce qui concerne les citoyens UE, cet indicateur n'évolue pas dans le sens de l'objectif.

Target 3: Augmenter la participation à la formation tout au long de la vie, spécifiquement pour les personnes peu qualifiées, population de 25 à 64 ans

	résultats						objectifs	
	2003	2004	2005	2006	2006*	2007*	2008	2010
Population totale 25-64								
Belgique	8,5	8,6	8,4	7,8	7,5	7,2	11,5	12,5
Bruxelles		10,4	12,0	11,2	10,4	10,4		
Flandre		9,8	9,1	8,5	8,4	7,9		
Wallonie		5,8	5,8	5,4	5,1	5,0		
Population infra-scolarisé								

Belgique		3,2	3,1	3,1		3,0	4,5	6,25
Bruxelles		3,0	3,0	4,2		3,9		
Flandre		3,9	3,7	3,4		3,5		
Wallonie		2,1	2,1	2,3		1,8		

* nouvelle définition et calculé sur base d'une moyenne annuelle au lieu du deuxième trimestre

La définition de cet indicateur a fait l'objet d'une légère modification en 2006. En outre, à partir de cette date l'indicateur est calculé sur la base d'une moyenne annuelle alors que précédemment cet indicateur était calculé sur la base du deuxième trimestre de l'enquête sur les forces de travail. Les chiffres figurant dans le tableau susmentionné sont exprimés d'une part sur la base de l'ancien mode de calcul jusqu'en 2006 et d'autre part selon le nouveau mode de calcul pour 2006 et 2007¹⁰⁸.

Les petites disparités entre les différentes années ne sont peut-être pas significatives d'un point de vue statistique. Les chiffres, tant pour la population totale entre 25 et 64 ans que pour la population peu qualifiée, témoignent d'une participation stable. Jusqu'à présent, aucune tendance à la hausse de la participation à la formation tout au long de la vie ne peut être constatée. Cela vaut tant au niveau belge qu'au niveau des trois Régions.

Target 4: Réduire le nombre de jeunes quittant prématurément l'école ou plus précisément, le pourcentage de jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire et n'ayant pas poursuivi d'études ou de formation.

	résultats					objectifs	
	2005	2006	2007	2006*	2007*	2008	2010
Belgique	12,9	12,6	12,3	14,2	13,8	11	10
Bruxelles	19,4	19,3	24,6	22,4	22,8		
Flandre	10,7	10,0	9,9	11	10,8		
Wallonie	14,8	14,8	12,8	17	16,1		

* nouvelle définition et calculé sur base d'une moyenne annuelle au lieu du deuxième trimestre

Cet indicateur a lui aussi fait l'objet d'une modification de la définition et, depuis 2006, il s'exprime sur une base annuelle. Dans le tableau, les chiffres sont d'une part exprimés selon l'ancienne méthode jusqu'en 2006 et d'autre part selon la nouvelle méthode pour 2006 et 2007. Etant donné que le groupe à partir duquel cet indicateur est calculé est plutôt restreint, il convient en l'espèce de tenir compte d'une marge d'erreur plus importante en ce qui concerne l'incertitude statistique. Cela vaut certainement pour les chiffres des Régions.

Les chiffres de cet indicateur témoignent également d'une certaine stabilité au cours des différentes années. Aucune tendance ne se dessine dans le sens de l'objectif.

Pauvreté infantile: Rompre le cercle de la pauvreté

Target 1: Réduire le pourcentage d'enfants de moins de 16 ans confrontés à un risque de pauvreté, c'est-à-dire qui vivent dans un ménage dont le revenu équivalent est inférieur à 60% du revenu national médian équivalent

¹⁰⁸ La Direction Générale information et statistique économique (DGISE) observe que les moyennes annuelles (nouveau mode de calcul) pour 2007 sont moins fiables en raison de problèmes de données.

	résultats			objectifs	
	2004	2005	2006	2008	2010
Belgique	15,5	17,9	15,0	17	12
Flandre	10,0	12,2	9,8		
Wallonie	18,5	19,7	18,6		

Echantillon pour Bruxelles trop limité pour évaluation fiable

Le pourcentage initial pour 2004 (17,4%), utilisé comme base pour la formulation de l'objectif, a été corrigé à la baisse en raison d'une erreur dans les données. Au moment de rédiger le présent rapport, les données de base (EU-SILC) pour cet indicateur contiennent plusieurs incertitudes qui doivent encore être clarifiées. Cela complique l'estimation de l'évolution au cours des trois années disponibles. A l'heure actuelle, la conclusion la plus probable est que le niveau du pourcentage des enfants confrontés à un risque de pauvreté au cours de la période disponible est resté stable.

Target 2: Réduire le nombre d'enfants (0-17 ans) qui vivent dans un ménage sans travail rémunéré

2ème trim.	résultats				objectifs	
	2004	2005	2006	2007	2008	2010
Belgique	13,2	12,9	13,5	13,5	10	7
Bruxelles		23,6	27,0	27,0		
Flandre		7,3	7,0	7,6		
Wallonie		18,9	19,9	18,9		

Moyenne annuelle	2005	2006	2007
Belgique	12,8	12,7	12,0
Bruxelles	26,5	25,5	25,7
Flandre	7,0	6,5	5,7
Wallonie	18,4	18,8	18,0

Cet indicateur fait encore actuellement l'objet de calculs par Eurostat pour les données du deuxième trimestre de l'enquête sur les forces de travail. C'est également ce calcul qui est utilisé pour formuler l'objectif. Néanmoins, la volonté est de calculer à l'avenir cet indicateur sur une base annuelle. La méthode basée sur la moyenne annuelle devrait donner des résultats plus fiables étant donné qu'ils sont basés sur davantage d'observations. Les deux modes de calcul sont en l'occurrence mentionnés dans la mesure où les deux donnent chacun une image quelque peu divergente.

Le mode de calcul actuel, basé sur le deuxième trimestre, indique une tendance stable. La méthode basée sur la moyenne annuelle semble montrer une certaine baisse, peut-être à la suite de la bonne conjoncture globale de l'emploi en 2007. Il est néanmoins prématuré, et la baisse trop incertaine, pour en tirer des conclusions poussées.

Annexe : liste des personnes qui ont participé au réunions des Groupe de travail Indicateurs PANincl.

Marc Callens	Studiedienst van de Vlaamse Regering
Geert Campaert	OASES-Universiteit Antwerpen
Sarah Carpentier	CSB-Universiteit Antwerpen
Sebastiano Cincinnato	HIVA-KULeuven
Katrien De Boyser	OASES-Universiteit Antwerpen
Isabelle Erauw	Departement Onderwijs en Vorming, Vlaamse Overheid
Dirk De Clerck	Vlaams Centrum Schuldbemiddeling
Jean-Maurice Frère	Bureau fédéral du plan
Geneviève Geenens	Direction Générale Statistique et Information Economique, SPF Economie
Josée Goris	SPP Intégration sociale
Anne-Catherine Guio	IWEPS
Kristof Heylen	Steunpunt Ruimte en Wonen-KULeuven
Patrick Lusyne	Direction Générale Statistique et Information économique
Sophie Molinghen	SPP Intégration Sociale
Ann Morrissens	HIVA-KULeuven
Jo Noppe	Studiedienst van de Vlaamse Regering
Ramon Peña Casas	Observatoire Social Européen
Truus Roesems	Observatoire de la Santé et du Bien-être - Bruxelles
Frédéric Rottier	Observatoire du Crédit et de l'Endettement
Guy Van Camp	SPF Sécurité sociale
Karel Van den Bosch	CSB-Universiteit Antwerpen
Henk Van Hootegem	Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale
Hildegard Van Hove	Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes

Bijlage 2: Liste des personnes et institutions qui ont fourni des données

Ariane Baye	Université de Liège, Département Education et Formation
Sarah Carpentier	CSB, Universiteit Antwerpen
Isabelle Erauw	Departement Onderwijs en Vorming, Vlaamse Overheid
Benoit Gauthier	SA Société Wallone du Logement
Geneviève Geenens	Direction Générale Statistique et Information Economique, SPF Economie
Béatrice Ghaye	Ministère de la Communauté française, Service général du pilotage du système éducatif
Katrien Gielis	VREG
Jacques Glorieux	CWaPE
Christelle Ladavid	Ministère de la Communauté française, DG Enseignement obligatoire
Patrick Lusyne	Algemene Directie Economische en Statistische Informatie, FOD Economie
Peter Neefs	Centrale voor Kredieten aan Particulieren, NBB
Laurent Schittecatte	Algemene Directie Economische en Statistische Informatie, FOD Economie
Anja Termote	Algemene Directie Economische en Statistische Informatie, FOD Economie
Peter Van Den Bosch	Vlaamse Maatschappij voor Sociaal Wonen nv
Herman Van Oyen	WIV
Pol Zimmer	Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij

Annexe 5.3. Indicateurs Pensions

Het luik pensioenen omvat volgende bestanden:

- [pens_adequacy.xls](#)
- [pens_sustainability.xls](#)

Annexe 5.3.1. Indicateurs concernant l'adéquation des pensions

- I.1. poverty risk of older persons
- I.2. Median relative income of older persons
- I.3. geaggregeerde vervangingsratio
- I.4. Theoretical prospective replacement rate
- I.5. poverty risk of different age categories
- I.6. median relative income of older persons (60+)
- I.7. Aggregated replacement rate (incl. other transfers)
- I.8. Income inequality among older people (S80-S20-ratio)
- I.9. Poverty gap of older people
- I.10. Poverty risk of pensioners
- I.11. Poverty risk by housing tenure
- I.12. Distribution around the at-risk-of-poverty-threshold
- I.13. Composition of income by source

Annexe 5.3.2. Indicateurs concernant la soutenabilité des pensions

- II.1. Total pension expenditure in % of GDP
- II.2. employment rate by age category and sex
- II.3. effective labour market exit-age
- II.4. Projection of pension expenditures
- II.5. Total social protection expenditures in % of GDP
- II.6. Decomposition of the projected increase of expenditures for public pensions
- II.7. old-age dependency ratio (current and projected for 2010, 2030 et 2050)
- II.8. live expectancy at birth, at 60 and 65 years
- II.9. Pensiondependency ratio
- II.10. contributions for public and private pensions

Annexe 5.4. Indicateurs Soins de Santé et Soins de longue durée

Le volet santé contient les fichiers suivants

- [health_access.xls](#)
- [health_sustainability.xls](#)
- [health_quality.xls](#)
- [health_context.xls](#)

Sauf mention particulière, la liste est basée sur les indicateurs repris dans le portfolio « Health Care » (HC) déterminé par l' « Indicator Sub-Group » (ISG)
« P » signifie qu'il s'agit d'un indicateur primaire et « S » d'un indicateur secondaire.

Les définitions précises des indicateurs ainsi que les sources utilisées, et tous commentaires nécessaires à la bonne compréhension des données, figurent dans les feuilles de données. Le statut (EU, NAT) de l'indicateur est également précisé.

Les personnes suivantes ont fournis des données dans le cadre de cette annexe « indicateur » en matière de soins de santé et de soins de longue durée pour le rapport stratégique national 2008-2010.

Bea Jans	Institut Scientifique de Santé Publique/Wetenschappelijk Instituut Volksgezondheid
Pascal Meeus	INAMI/RIZIV
Herman Van Oyen	Institut Scientifique de Santé Publique/Wetenschappelijk Instituut Volksgezondheid

5.4.1. Indicateurs mesurant l'accès aux soins et les inégalités de santé

Ensemble des indicateurs figurant dans le fichier [« health_access.xls »](#).

- **HC-P1 :** *Self reported unmet need for medical care (total) and number of doctors' consultations per capita*

Cette feuille comprend aussi un tableau avec les indicateurs « unmet need » par quintile de revenu.

- **HC-P2 :** *Self reported unmet need for dental care (total) and number of dentist consultations per capita*

- **Postponecare by ...** *Self reported unmet need for medical and dental care (total) by ...*

Cette feuille reprend des indicateurs « unmet need » pour les soins médicaux et/ou dentaires selon différents critères (sexe, âge, composition du ménage, statut social, niveau d'éducation, ...). Il s'agit d'un indicateur national, hors portfolio « ISG ».

- **HC-P3 :** *The proportion of the population covered by health insurance*

Sont repris ici, d'une part, la couverture de l'assurance obligatoire publique soins de santé, et, d'autre part, la couverture assurée par les assurances complémentaires privées.

- **HC-P4a** : *Life Expectancy*
Il s'agit de l'espérance de vie respectivement à la naissance, à 45 ans, à 65 ans (calculée à la fois pour l'ensemble de la population, pour les hommes et pour les femmes)
- **HC-P4b** : *Life Expectancy by Socio-Economic Status*
Ici, il s'agit de l'espérance de vie aux âges respectifs de 25, 45, 65 et 85 ans (hommes et femmes)
- **HC-P5a** : *Healthy Life Years*
Espérance de vie « en bonne santé » à la naissance.
- **HC-P5b** : *Healthy Life Years by socio-economic status*
Espérance de vie en bonne santé (et sans limitations sévères) aux âges respectifs de 25, 45, 65 et 85 ans. (hommes et femmes) selon le niveau d'éducation.
- **HC-S1** : *Self-perceived limitations in daily activities*
Pas de données disponibles
- **HC-S2** : *Self-perceived general health*
- **HC-S3a** : *Infant mortality rate*
- **HC-S3b** : *Infant mortality rate by Socio-economic status*
- **Densité médicale par commune**
Carte reprenant les communes qui répondent aux critères de faible densité médicale et/ou de précarité (politique des grandes villes). Il s'agit d'un indicateur national, hors portfolio « ISG ».

5.4.2. Indicateurs mesurant la qualité des soins

Ensemble des indicateurs figurant dans le fichier « [health_quality.xls](#) ».

- **HC-P6** : *Vaccination coverage in children*
- **HC-P7** : *Cervical cancer screening*
- **HC-P8** : *Cervical cancer survival rates*
Pas de données pour la Belgique
- **HC-P9** : *Colorectal cancer survival rates*
Pas de données pour la Belgique
- **HC-P10** : *Satisfaction with health care services*
- **HC-S4** : *Influenza vaccination for adults over 65+*
- **HC-S5** : *Breast cancer screening*
- **HC-S6** : *Breast cancer survival rate*
Pas de données pour la Belgique
- **HC-S7** : *Perinatal Mortality*
- **MRSA** : *Meticilline Resistente Staphylococcus Aureus*
Il s'agit d'un double indicateur national, hors portfolio « ISG »,:
 - L'incidence nosocomiale acquise MRSA
 - Les chiffres de résistance pour la Meticilline/Oxicilline

5.4.3. Indicateurs mesurant la viabilité (financière) du système de soins

Ensemble des indicateurs figurant dans le fichier « [health_sustainability.xls](#) ».

- **HC-P11** : *Total health expenditure per capita*
- **HC-P12** : *Total health care expenditure as a % of GDP*
- **SHA2006 - Be** :
Cette feuille relative aux comptes de la santé 2006 est intercalée car elle permet d'estimer les dépenses totales pour 2006
- **HC-P13** : *Total long-term care expenditure as percentage of GDP*
Notons qu'il y a encore de gros problème de méthodologie pour cet indicateur.
- **HC-P14** : *Projections of public expenditure on health care as % of GDP*
- **HC-P15** : *Projections of public expenditure on long-term care as a percentage of GDP*
(Projection results for AWG reference scenario)
- **HC-P16** : *Hospital Inpatient Discharges*
- **HC-P17** : *Hospital inpatient discharges by diagnosis (ISHMT), daycases, all causes (excluding healthy newborn babies), per 100,000 inhabitants*
- **HC-P18** : *Obesity (percentage of population with bmi >=30)*
- **HC-S8**: *Sales of generics*
Pas de données.
- **HC-S9** : *Acute care bed occupancy rates*
- **HC-S10** : *Hospital average length of stay*
- **HC-S11** : *regular smokers*
- **HC-S12** : *alcohol consumption*

5.4.4. Indicateurs de contexte

Ensemble des indicateurs figurant dans le fichier « [health_context.xls](#) ».

- **HC-C1** : *Physicians (Total number of practising physicians per 100 000 inhabitants)*
- **HC-C2** : *Nurses and midwives (Total number of practising nurses and midwives per 100 000 inhabitants)*
Pour la Belgique, nous avons seulement des données en termes de « licensed to practice »
- **HC-C3** : *Public and private expenditure as a % of total health expenditure*
- **HC-C4** : *Total expenditure on main types of activities or functions of care*
- **LTCB LTCI LTCH**

Il s'agit d'indicateurs nationaux sur :

- Long term care beds in nursing homes
- Long-term care recipients in institutions
- Long-Term care recipients at home

Annexe 5.5. Indicateurs Globale du contexte

Ces indicateurs sont utilisés pour la description du contexte socio-économique dans le première partie du rapport 'Évaluation de la situation sociale'.

Ensemble des indicateurs figurant dans le fichier : [context.xls](#)

- 1. number of persons in collective households*
- 2. unemployment traps, inactivitytraps, low wage traps*
- 3. GDP*
- 4. employment rate*
- 5. unemployment rate*
- 6. composition of the population by type of household*
- 7. government dept*
- 8. Social protection expenditure (ESSPROS)*
- 9. employment gap migrants*